

COMMENT VERSER LA TAXE AU LYCÉE PROFESSIONNEL LE SIDOBRE ?

Lors de votre déclaration auprès de votre OCTA.

Pour le **versement de la taxe**, il vous suffit d'indiquer :

Le Lycée Professionnel Le Sidobre comme destinataire de votre versement + CODE RNCP d'une ou plusieurs sections du lycée.

Le montant que vous souhaitez reverser.

Le Lycée Professionnel Le Sidobre est habilité à percevoir le barème (hors quota) catégorie A uniquement. Si vous souhaitez effectuer le montant maximum il est important de préciser : Lycée Professionnel Le Sidobre de CASTRES = le maximum 100%

Sur le bordereau de versement, n'oubliez pas de remplir le tableau de reversement aux écoles (ou liste des établissements bénéficiaires), en indiquant clairement les coordonnées de notre établissement (voir ci-dessous) si vous souhaitez que l'OCTA reverse votre taxe d'apprentissage à notre établissement en particulier :

Agent Comptable du Lycée Professionnel Le Sidobre
Compte N° 10071 81000 00001000292 93 - BIC TRPUFRP1
Trésorerie Générale de Castres, pour un virement bancaire

Pour un versement de **taxe en nature**, il vous suffit de fournir:

Une facture pro-forma justifiant de la valeur du matériel en précisant la mention « don en nature au titre de la taxe d'apprentissage ».

La déduction se fait sur le hors-quota et peut couvrir le montant disponible de celui-ci. Le matériel donné doit avoir un intérêt pédagogique incontestable pour les sections qui vont l'utiliser, il peut être neuf ou d'occasion.

L'établissement fournit pour justifier de cela un certificat compensatoire sur lequel figure la nature du don et le détail de celui-ci.

NOUS CONTACTER

Le Proviseur

Monsieur Didier CILIBERTI

L'intendant

Monsieur André MAURIEGE

Le DDFPT (Chef de Travaux)

Monsieur David RUIZ



ADRESSE

EPLÉ Lycée Professionnel du
Bâtiment « Le Sidobre »

80 avenue René Cassin

B.P. 20151

81103 CASTRES Cedex 3

mail: 0810016c@ac-toulouse.fr

Tél. 0563713170

TAXE D'APPRENTISSAGE 2018

CONTRIBUEZ À LA RÉUSSITE DE NOS LYCÉENS ET À LEUR INSERTION PROFESSIONNELLE

Le lycée professionnel Le Sidobre de Castres accueille un peu plus de 300 élèves et apprentis dans des formations des métiers du bâtiment de niveau V et de niveau IV porteuses de débouchés. Nous nous attachons pour cela à leur donner un enseignement en adéquation avec les évolutions techniques et professionnelles. Comme chaque année, vous allez être sollicité pour verser votre taxe d'apprentissage à un établissement d'enseignement de votre choix.

- METIERS DU BATIMENT
- ETUDE ET ECONOMIE
- GROS ŒUVRE ET MACONNERIE
- CONSTRUCTION BOIS
- MENUISERIE ALUMINIUM / PVC
- ENERGETIQUE ET PLOMBERIE
- PEINTURE ET REVETEMENTS



2 types de formations possibles : sous statut scolaire ou par apprentissage CFA

Le versement de tout ou partie de votre taxe accompagnera notre effort et le renouvellement de notre projet d'école pour assurer à nos lycéens et apprentis les moyens matériels et techniques qu'exige leur formation et participer ainsi à la qualité de notre futur.

